

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUBERGENVILLE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Date de la Convocation: 22 mai 2026

Nombre de Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille vingt six le 2 juin à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de : Madame Virginie MEUNIER.

Etaient Présents : Virginie MEUNIER - Mario MANCUSO - Patricia DUTEL-RODI - Nathalie COLAS - Viviane BORKOWSKI, Martine MOREL, Mougwana AHMADA DJAE, Thierry MONTANGERAND, Anissa MOUMNI, Sophie DELAISSE

Absente excusée : Françoise PERSIDE (pouvoir à M. Mario MANCUSO)

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'AGENCE  
INTERDEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE D'AUBERGENVILLE POUR LA MISE EN PLACE YES+ (YVELINES ETUDIANTS  
SENIORS) 2026**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget du CCAS,

Considérant le dispositif YES+ (Yvelines Etudiants Seniors) mis en place et soutenu depuis plus de 20 ans par le département des Yvelines à la suite de la canicule de 2003,

Considérant que le dispositif YES+ consiste à proposer des visites à domicile, appels de convivialité et activités collectives à des seniors repérés comme étant isolés,

Considérant que ce dispositif fait appel à des partenaires comme les CCAS et les SAAD amenant à une annualisation du dispositif et une dynamique territoriale permettant le repérage et la prise en charge des seniors les plus isolés.

Considérant qu'à la suite du constat satisfaisant de ses effets, le dispositif YES+ est relancé de juin à septembre 2026 avec un appel à candidature qui a été lancé via la plateforme oyesplus.fr du 1er au 31 mars 2026 à destination des Communes ou les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS),

Considérant que le CCAS d'Aubergenville a candidaté à l'appel à projet, pour 2 agents de convivialité en équivalent temps plein, pour la période de juillet à août 2026 inclus. Ce dernier ayant été retenu, une convention de financement doit être contractualisée,

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2026

Appréciation en préfecture

99\_DE-078-267800266-20260602-DEL18\_06\_06

permettant ainsi de percevoir la subvention allouée par l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie,

Considérant le souhait du CCAS de compléter son action en faveur des personnes âgées et plus particulièrement les plus isolées en leur proposant de bénéficier de la visite d'agents de convivialité dans le cadre du dispositif YES+,

Considérant la proposition du CCAS de recruter 1 même agent de convivialité assurant la période de juillet et août, pour la réalisation des actions du plan Yes+. Cette option fonctionnelle a été retenue, permettant une continuité relationnelle avec les seniors,

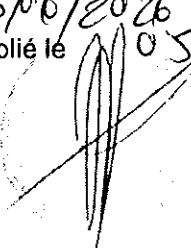
Considérant qu'à ce titre, l'agent de convivialité accompagne entre 15 et 20 seniors et est encadré par un référent interne au CCAS,

Considérant que le versement de la subvention de 5250 euros, allouée par l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie correspond à la rémunération de l'agent de convivialité pour la période de juillet et août 2026. Le versement de cette dernière est soumise à la réception du bilan d'activité et du rapport financier,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

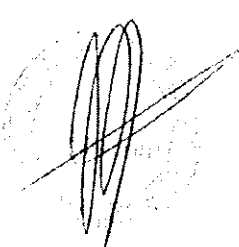
- **ARTICLE 1 : EMET** un avis favorable à la mise en place d'une convention de financement entre l'agence interdépartementale de l'autonomie et le CCAS pour la mise en place du dispositif YES+, sur la période de juillet et août 2026,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de financement entre l'agence interdépartementale de l'autonomie ainsi que tous les documents s'y rapportant,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** à recruter 1 agent de convivialité contractuel dans le cadre du dispositif YES+,
- **ARTICLE 4 : DIT** que les crédits sont prévus au budget 2026,

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent  
acte transmis à M. le Sous-préfet  
le 05/06/2026  
Et Publié le 05/06/2026



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président  
Mario MANCUSO

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme au registre



Par délégation de la Présidente  
du CCAS,  
Le Vice-Président  
Mario MANCUSO

REÇU EN PREFECTURE

Le 05/06/2026

Appréciation des services de la Préfecture